

**Contributions du MSC à la réunion conjointe  
avec le nouveau Comité directeur du HLPE - 22 novembre**

**Point 1 de l'ordre du jour: Présentation du nouveau Comité directeur du HLPE**

Le MSC souhaite la **bienvenue au nouveau Comité directeur du HLPE** et vous souhaite un mandat de deux ans fructueux et productif dans ce rôle.

Le **MSC** est le plus grand espace regroupant des organisations de la société civile travaillant sur la sécurité alimentaire et la nutrition à travers le monde, mais avec un mandat très précis: le MSC a pour mission de faciliter les contributions de la société civile aux travaux et débats du CSA. Le MSC est composé de 11 secteurs sociaux: les petits agriculteurs, les petits éleveurs, les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones, les travailleurs agricoles et dans l'industrie alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations urbaines en situation d'insécurité alimentaire et les ONG. Les organisations participantes du MSC représentent plus de 380 millions de personnes dans tous ces secteurs sociaux.

Le **HLPE** est la pierre angulaire du caractère innovant du CSA réformé, en apportant au processus d'élaboration des politiques les contributions des nombreuses et différentes formes de connaissances. Il est attendu du HLPE qu'il établisse un lien entre l'expertise formellement reconnue et les expériences sur le terrain, entre la recherche académique de haut niveau et les connaissances et les sciences traditionnelles et autochtones, en reconnaissant qu'il existe des experts sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les universités comme dans les territoires et les communautés, rassemblant une diversité de points de vue.

Cela fait partie de la vision, du mandat et du rôle du HLPE au sein du CSA et devrait toujours orienter la manière de travailler de ce comité directeur. Le **MSC valorise fortement les contributions du HLPE au CSA**. Les processus de convergence des politiques au sein du CSA ont énormément bénéficié des rapports du HLPE en fournissant des analyses exhaustives et approfondies dans le cadre de délibérations politiques complexes, sur des questions souvent controversées.

Le HLPE fait face à un **certain nombre de défis** :

- L'absence d'un budget fiable et adéquat est l'un d'entre eux. Le MSC se joint à ceux parmi les États membres et les agences basées à Rome qui estiment qu'une structure de financement fiable et stable est absolument nécessaire pour l'ensemble du CSA, et en particulier pour le HLPE. Nous avons également observé avec inquiétude que tous les membres et participants du CSA n'ont pas compris la nécessité de maintenir l'indépendance et l'autonomie du HLPE;
- Le HLPE doit être conscient de plusieurs biais systémiques dans son processus, à savoir le caractère volontaire de la mission de l'équipe de projet, les procédures menées essentiellement en langue anglaise et le recours important à la recherche/connaissance formelle publiée. Ces préjugés sont parfaitement compréhensibles mais requièrent des

efforts explicites et délibérés de la part du Comité directeur et des équipes de projet pour les surmonter. Une dimension clé à cet égard est d'améliorer les méthodologies de consultation du HLPE. L'inclusion de l'expertise des acteurs de la base n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait pu l'être. Les consultations électroniques ne suffisent pas, même si le MSC a fait des efforts pour recueillir les commentaires des différents groupes afin de contribuer aux consultations. Le HLPE devrait développer et tester des méthodologies de consultation plus participatives qui n'augmentent pas significativement les coûts de production des rapports HLPE, et nous sommes disposés à vous soutenir dans cet effort, si vous le souhaitez;

- Enfin, nous tenons à souligner que, selon nous, les rapports du HLPE ne devraient pas chercher à cadrer les questions de manière à réduire les tensions et les contradictions. Ils devraient plutôt insister sur ces tensions et ces lacunes ainsi que sur les incohérences qui exigent des efforts de convergence de la part des politiques du CSA.

Le MSC est très impatient de poursuivre sa collaboration fructueuse et productive avec le HLPE dans les années à venir.

**Point 2 de l'ordre du jour: Échange de vues informel sur les rapports en cours du HLPE (Partenariats multipartites, Agroécologie et autres innovations)**

Concernant les partenariats multipartites pour le financement de la SAN dans le contexte de l'Agenda 2030, le MSC souhaiterait savoir comment l'équipe du projet HLPE a abordé les questions suivantes soulevées lors des consultations du HLPE sur la portée du rapport:

- 1) Comment le rapport aborde-t-il les relations difficiles entre les détenteurs de droits et les parties prenantes?** Le terme «partenariat multipartite» ne parvient souvent pas à faire la différence entre les acteurs agissant dans l'intérêt public et ceux travaillant pour des intérêts privés. Quand on parle de "multi-acteurs", on place tous les acteurs sur un pied d'égalité en suggérant qu'ils ont la même légitimité pour participer à la prise de décision et / ou assumer certains rôles et fonctions. Comment l'équipe du projet compte-elle aborder cette problématique et en particulier la nécessité essentielle de faire une distinction entre les parties prenantes et les titulaires de droits, en particulier les titulaires de droits qui sont impactés par la faim et la malnutrition et dont les droits humains doivent être respectés et garantis par l'État ?
- 2) Comment le rapport évaluera-t-il l'impact des partenariats multipartites sur les espaces publics de prise de décision liés aux obligations en matière de droits humains?** Pour être en mesure d'éclairer adéquatement les délibérations politiques au sein du CSA, le rapport doit orienter son évaluation de l'impact (potentiel) des partenariats multipartites depuis le point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre du Droit à l'alimentation. Dans quelle mesure l'équipe du

projet prévoit-elle d'examiner la manière dont les partenariats avec différents acteurs peuvent affecter la capacité des États / institutions publiques à décider et à mettre en œuvre des mesures favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la réalisation progressive du Droit à l'alimentation? Le rapport mettra-t-il en évidence le déplacement éventuel et / ou la détérioration des espaces de politique publique résultant des partenariats multipartites?

- 3) **Comment le rapport aborde-t-il les asymétries de pouvoir?** Il existe souvent de grandes asymétries de pouvoir entre les acteurs d'un partenariat multipartite, notamment entre les groupes les plus touchés par la malnutrition et la faim, souvent appelés «bénéficiaires» dans ce contexte, et les acteurs représentant les intérêts des entreprises. Comment le prochain rapport compte-t-il aborder ces différences de pouvoir et le risque associé que la prise de décision qui se produit dans le cadre de ces partenariats ne soit pas indûment influencée par les acteurs qui détiennent le plus de pouvoir?
- 4) **Une question connexe est celle de la façon dont le rapport traitera de la nature très hétérogène des catégories mentionnées dans le discours sur les partenariats multipartites.** Le «secteur privé» est un exemple d'une telle catégorie fourre-tout : cela va des petits transformateurs et négociants des pays du Sud jusqu'aux multinationales - des catégories qui ont des logiques commerciales et des intérêts très différentes. La «société civile» est un autre exemple: elle va des organisations représentatives de petits producteurs d'aliments jusqu'aux ONG, ces dernières n'ayant pas de mandat direct de la part des secteurs de la population exposés à l'insécurité alimentaire;
- 5) **Comment le rapport abordera-t-il la discussion sur le besoin réel de partenariats multipartites et de conflits d'intérêts éventuels ?** Le rapport examinera-t-il si certains partenariats sont vraiment nécessaires, posera-t-il la question des autres options possibles qui pourraient être envisagées et quelles sont les garanties nécessaires pour éviter les risques potentiels et les conflits d'intérêts dans le cadre des différentes formes de collaboration?
- 6) **Enfin, le MSC aimerait être rassuré** sur le fait que le rapport ne qualifiera pas le CSA comme étant un partenariat multipartite, étant donné que la prise de décision au sein du CSA est exclusivement exercée par les États membres.

Concernant la consultation électronique en cours sur la portée du rapport du HLPE sur les **Approches agroécologiques et autres innovations pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle**: le MSC a présenté un commentaire détaillé de l'avant-projet, mais note également que la période de consultation a été prolongée. Si nécessaire, le MSC peut présenter brièvement certains aspects clés de sa contribution à cette discussion:

- Premièrement, le rapport ne devrait pas tenter de redéfinir l'agroécologie mais plutôt

exposer la manière dont les mouvements l'ont façonnée à la suite de leurs luttes et des solutions qu'ils ont élaboré au fil du temps.

- Deuxièmement, le rapport devrait articuler la manière dont l'agroécologie contribue à de multiples objectifs publics, en exposant son potentiel de transformation en ce qui concerne un certain nombre de défis de développement cruciaux auxquels tous les pays sont confrontés, tant dans le Sud que dans le Nord.
- Troisièmement, le rapport devra poser les fondations d'une base de connaissances qui permettra de soutenir et articuler des recommandations claires pour les politiques publiques et les investissements pouvant renforcer l'agroécologie considérée comme une science, comme une pratique et comme un mouvement.

**Point 3 de l'ordre du jour: Attentes concernant la contribution du HLPE aux travaux du CSA et le suivi de l'évaluation du CSA**

Les 23 et 27 novembre, le CSA examinera trois des recommandations relatives au HLPE. Le **MSC aimerait suggérer que dans cet échange avec le Comité de Pilotage du HLPE, nous entendions de la part du HLPE quelles sont ses suggestions en ce qui concerne les trois recommandations spécifiques.** Ces suggestions pourront ensuite éclairer la discussion entre les membres du CSA et les participants aux prochaines réunions des 23 et 27 novembre.

**Les principales questions sont :**

- Recommandation 12: comment favoriser la diffusion et l'utilisation des rapports du HLPE? Quelles sont les suggestions du HLPE pour cela?
- Recommandation 13: comment renforcer l'interaction entre le HLPE et le CSA, tout en gardant des rôles distincts? Quelles sont les suggestions du HLPE pour cela?
- Recommandation 14: comment le HLPE dirige-t-il le processus de sélection pour les équipes du projet, et comment le HLPE juge-t-il ce processus sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent?